

Bien mieux que le prépayé.



Section
MODE



lapresseaffaires.**cyberpresse.ca**

Le public, le privé et les vrais chiffres

Publié le 24 octobre 2009 à 06h00 | Mis à jour le 24 octobre 2009 à 06h00



[Michel Girard](#)

lapresseaffaires.com

Qui gagne le plus: les employés du secteur public ou ceux du secteur privé? Qui de mieux placés que les fonctionnaires de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour répondre objectivement à cette question. Au chapitre de la rémunération hebdomadaire moyenne en 2008, les employés du secteur public gagnaient 857\$ et ceux du secteur privé 664\$. On parle donc d'un écart de 30% en faveur du secteur public.

Par secteur public, on tient compte ici des 807 000 emplois qui sont offerts au Québec dans la fonction publique et parapublique québécoise, les sociétés d'État (comme Hydro-Québec), les municipalités, l'administration fédérale. Ces employés sont syndiqués à hauteur de 81,0%. Pour déterminer la rémunération hebdomadaire moyenne du secteur privé, l'ISQ a tenu compte des 2,5 millions d'emplois offerts dans les entreprises privées ayant pignon sur rue au Québec. Du côté de ces employés, le taux de syndicalisation s'élève à peine à 26,2%.

D'autres données de l'ISQ s'avèrent également assez révélatrices de l'avance que l'ensemble des employés du secteur public détient sur les salariés du secteur privé.

Alors que la rémunération horaire moyenne atteignait en 2008 les 25,30\$ dans le secteur public, elle ne s'élevait qu'à un taux de 18,15\$ l'heure dans le privé.

Côté «durée du travail habituelle», les employés du secteur privé doivent travailler un plus grand nombre d'heures durant l'année, soit un total de 1815 heures, à comparer à 1742 heures pour les salariés du secteur public, pour un écart de 4,2%.

L'écart est toutefois nettement plus grand lorsqu'on compare la «durée du travail réelle», une fois soustraites les absences «vacances et jours fériés», les absences «maladie ou incapacité», les absences «obligations personnelles ou familiales», les absences «autres raisons».

Ici, l'employé du secteur privé s'en tire avec un nombre total d'heures de 1662 par année, comparativement à 1513 pour l'employé du secteur public. Le salarié du secteur privé a ainsi la «chance» de passer 9,8% plus de temps sur la job que le salarié du public!

Toutes les données précédentes portent exclusivement sur les salariés (temps plein et temps partiel) à l'emploi des deux secteurs, soit 3,3 millions d'employés (807 000 du public et 2,5 millions du privé).

Si on ajoute au secteur privé les 542 000 travailleurs autonomes, il appert que cela ferait baisser davantage la rémunération moyenne dans le secteur privé.

Au chapitre des avantages sociaux, il est impossible de comparer les deux secteurs puisque l'ISQ ne compile pas les données sur la valeur des avantages sociaux offerts aux employés qui travaillent dans les entreprises privées ayant moins de 200 employés. Remarquez qu'à sa face même, il est évident que les employés des PME québécoises ne peuvent bénéficier d'avantages sociaux aussi alléchants que ceux offerts dans l'ensemble du secteur public.

Comme vous savez, le Front commun des syndicats de la fonction publique (gouvernement) et parapublique (éducation, santé, services sociaux) québécoise réclame des hausses salariales de 11,25% pour les trois prochaines années, soit une augmentation globale de 3,2 milliards de dollars. Pour justifier la pertinence de ces demandes, on nous indique que le secteur public de l'administration québécoise n'a pas eu droit depuis belle lurette à des augmentations raisonnables.

Maintenant, malheur à tous ceux qui oseront questionner le timing de ces demandes syndicales, alors que les finances publiques sont dans le rouge saignant. Et que le gouvernement s'apprête à puiser davantage dans les poches des contribuables en augmentant la taxe de vente (TVQ), les frais des services publics, et peut-être les impôts.

Pour répliquer à ce qu'ils perçoivent comme la moindre attaque à leurs demandes syndicales et conditions de travail, le personnel de la fonction

publique et parapublique est vite sur le courriel et il ne fait pas dans la poésie. Je parle en connaissance en cause.

La «mise en garde» étant faite, la dernière enquête de l'Institut de la statistique sur la «Rémunération des salariés» en 2008, donne un intéressant éclairage sur la rémunération des emplois pouvant être comparés entre le secteur public et le secteur privé (mais seulement chez les entreprises de 200 employés et plus).

Que ressort-il en termes de rémunération globale, incluant salaires, avantages sociaux et heures de présence au travail?

Les salariés de l'administration québécoise (fonction publique et parapublique) gagnent globalement 4,2% de plus que ceux des entreprises privées de 200 employés et plus. Une précision s'impose. Les résultats diffèrent selon qu'on compare avec les salariés syndiqués (-12,2%) et les salariés non syndiqués (+11,9%).

Maintenant, voici un argument de taille que le Front commun utilisera sans doute pour justifier auprès du gouvernement Charest la hauteur de ses demandes d'augmentations salariales.

Les employés de l'administration québécoise gagnent actuellement une rémunération globale inférieure à celle offerte dans les autres administrations publiques, soit 22,7% de moins que leurs collègues des municipalités et des sociétés d'État; et quelque 13,5% de moins que leurs collègues du fédéral. Les employés de l'administration québécoise sont-ils sous payés? Ou est-ce ceux des autres administrations publiques qui sont surpayés?

La question «envieuse» des 3 074 400 travailleurs du secteur privé: combien ça vaut la sécurité d'emploi dans le secteur public? J'attends la réponse...

Partager :

- [facebook](#)
- [twitter](#)
- [del.icio.us](#)
- [Google](#)

Le partage de signets

Le partage de signets est une façon pour les utilisateurs d'internet d'archiver, d'organiser, de partager et de chercher des signets (ou favoris) de pages Web. Les utilisateurs n'ont qu'à sauvegarder les liens des pages Web qu'ils veulent retrouver facilement ou partager avec des amis ou des personnes ayant des intérêts similaires.

Ainsi, si vous trouvez un article intéressant sur le site de Cyberpresse.ca et que vous voulez le sauvegarder pour une référence future ou le partager avec d'autres, vous n'avez qu'à cliquer sur un de ces liens pour l'ajouter à votre liste. L'accès à ces sites est gratuit, mais vous devez vous inscrire.

© 2000-2009 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.